Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 76 (1931)

Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget militaire. — Sa discussion aux Chambres fédérales. — Les épreuves de l'aptitude physique des recrues. — Rappel à l'ordonnance.

Habituellement, nous consacrons un paragraphe de la chronique de janvier à résumer les principaux chiffres du budget militaire pour l'année courante. Cela nous paraît nécessaire cette année-ci, en raison des travaux auxquels va se livrer la commission dite familièrement des rognures. Elle a déjà affirmé, sur le fondement de ses recherches en 1930, qu'il était vain d'espérer des économies sans une réforme approfondie de nos institutions militaires. Il sera intéressant d'examiner si même cette réforme approfondie est de nature à diminuer nos charges financières, sans mettre en danger la défense de notre territoire. Nous en doutons, mais réservons, comme de juste, les travaux de la commission. En attendant, et pour mieux fixer l'état présent des choses, nous reproduisons les chiffres qui récapitulent les données du budget militaire, sans tenir compte des crédits qu'il est nécessaire d'ajouter à la suite de l'épuisement des stocks de matériel. Il en sera question plus loin.

Récapitulation

	Compte 1929	Budget 1930	Budget 1931
	Fr.	Fr.	Fr.
Administr. centrale .	2 936 791.—	3 041 736	3 046 474
Instruction de l'armée	54 056 939,53	51 897 883	57 481 872
Equipement de l'armée	20 154 774,23	20 539 985	17 705 732
Chevaux	6 567 206,24	5 483 848	5 446 692
Fortifications	1 793 040,89	1 876 716	1 843 376
Service des commun	3 862 601,24	3 875 266	3 981 238
	89 371 353,13	86 715 434	89 505 384

Il y a lieu d'ajouter la première tranche du crédit pour le matériel, dont il est question plus loin.

Il ressort de ces chiffres que le budget de 1931 est conforme, au total, au résultat du compte de 1929, à 134 000 fr. près. Dans le détail, on constate une diminution des dépenses affectées à l'équipement de l'armée, celles-ci figurant partiellement au budget du

matériel, et aux chevaux, et une augmentation correspondante des dépenses d'instruction. Cette augmentation est causée, essentiellement, par le recrutement plus fort, à la suite notamment de la récupération de la classe d'âge qui, illégalement, avait été laissée de côté, il y a quelques années, ainsi que par la hausse des prix de certaines denrées d'alimentation, surtout la viande, et par une réadaptation du tarif des munitions.

* *

La discussion du Parlement fédéral, qui figure chaque année à l'ordre du jour de la session de décembre, a tiré cette fois-ci un intérêt spécial du fait du crédit demandé par le Conseil fédéral pour la reconstitution de notre matériel de guerre épuisé. Nos lecteurs sont au courant des fluctuations par lesquelles cette question a passé : crédit extraordinaire ou crédit ordinaire à introduire au budget annuel, l'administration militaire a hésité sur le meilleur mode à adopter. En définitive, faisant deux parts des 16 millions qui lui sont nécessaires, elle a admis le système du crédit budgétaire ordinaire et affecté une somme de 9 millions en chiffre rond, aux dépenses de 1931, le solde devant venir en 1932.

Cela n'a du reste rien changé au spectacle coutumier des Chambres. Les socialistes ont proposé, sans argument nouveau, la suppression du budget militaire, que la majorité nationale a accepté, avec l'adjonction des 9 millions indispensables, comme le Conseil fédéral le demandait. Le principal discours de la majorité a été prononcé par M. Vallotton, qui s'est donné la peine de réfuter par le menu, les sophismes et les utopies du camp adverse. Il a rappelé, — ce fut son point de départ, — notre texte constitutionnel qui met dans la compétence des Chambres « les mesures pour la sûreté extérieure, ainsi que pour le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse, les déclarations de guerre et la conclusion de la paix ». Quelles sont ces mesures ? les traités internationaux garantissant la neutralité, le désarmement général, l'armée.

Les traités internationaux sont de peu d'efficacité s'ils ne s'appuient pas sur une force capable de les faire respecter. La neutralité ne vaut que par l'existence de cette force, les hommes d'Etat sont unanimes à le proclamer et l'histoire de tous les temps ratifie leurs déclarations en finissant, dernière preuve dans l'ordre chronologique, par la violation de la neutralité belge en 1914.

Quant au désarmement général, il ne paraît pas près d'être réalisé. M.B. Vallotton a rappelé à ce propos, la récente déclaration du comte Bernstorf, ministre du Reich, délégué de son pays à la commission

préparatoire du désarmement ; « la future convention de désarmement, a-t-il dit, ne vaudra sans doute pas l'encre avec laquelle elle sera imprimée. »

Il ne reste qu'un moyen efficace, l'armée, le seul sur lequel la Suisse puisse compter pour atteindre son but constitutionnel, la sauvegarde de l'indépendance nationale.

Ici se place le rapprochement entre la Belgique et la Suisse, l'une et l'autre territoires de passage des armées aux cas de conflits entre l'est et l'ouest européens, plus précisément, lors des derniers événements, aux cas de conflits entre nos voisins allemands et français. La Belgique, instruite par l'expérience, vient de dépenser six milliards pour fermer sa porte; raison de plus pour nous de conserver une armée solide.

Aussi bien les socialistes de tous pays, puisque socialistes il y a, ne répudient point la défense nationale ; ils préconisent seulement des forces militaires organisées à l'exemple de la Suisse, et inspirées du seul désir de défendre leurs territoires nationaux contre quelque agression. M. Vallotton est d'ailleurs convaincu que si celle-ci menaçait la Suisse, maints socialistes eux-mêmes se joindraient à ceux qui entendent la défendre.

Tel a été, en un très bref résumé, l'exposé bien charpenté de M. Vallotton. Il a recueilli les bravos d'une assemblée généralement peu prodigue de manifestations de cette nature.

* *

On sait que si les examens dits pédagogiques des recrues n'ont pas été rétablis, cela pour de bons motifs, à notre avis, les épreuves de gymnastique seront reprises depuis cette année. Le Département militaire fédéral a édicté un règlement concernant l'examen des aptitudes physiques des jeunes gens lors du recrutement. Quatre épreuves, les trois épreuves du passé, saut en longueur, lever d'haltère de 17 kg., et course de vitesse sur un parcours de 80 mètres, et une quatrième, le jet d'un boulet de 5 kg. à exécuter sur un terrain le plus horizontal possible, avec l'un ou l'autre bras, de pied ferme ou avec un élan de 3 m. au maximum. La place d'où le jet doit se faire sera clairement marquée. La longueur du jet est mesurée à partir de cette place jusqu'à la partie postérieure de l'empreinte du boulet.

Comme pour le saut en longueur, deux essais sont autorisés, dont le meilleur résultat est seul compté. Le lever d'haltère ne peut être exécuté qu'une fois, et il est interdit de répéter la course, réserve faite des cas où l'échec ne serait pas dû à la faute du coureur.

Tous les exercices peuvent être exécutés en souliers, à pieds nus, ou en pantalon de sport et maillot.

Cinq notes apprécient les résultats :

Saut : Note 1 pour un saut de 4 m. 50 et plus ; note 5 pour un saut de moins de 2 m.

Lever d'haltère : note 1 pour dix levers ; 5 pour 2 levers et moins. Course : Note 1 pour une durée de moins de 11 secondes ; 5 pour une durée de plus de 15,2 secondes.

Jet du boulet : Note 1 pour un jet de 8 m. 50 et plus ; 5 pour moins de 5 m. 50.

* *

Le D. M. F. rappelle les officiers à l'ordonnance dans le port de l'uniforme. Il condamne les fantaisies et les excentricités. Il a raison. Reste à voir s'il réussira mieux cette fois-ci que les précédentes qui ont été nombreuses. Espérons-le. C'est affaire de surveillance disciplinaire.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le service d'un an.

Il n'est certainement pas de façon plus sensible, ni plus apparente, pour un peuple, de montrer ses tendances pacifiques et sa confiance dans un état durable de paix, que de réduire la durée de son service militaire. Les budgets consacrés à la préparation de la guerre peuvent manquer de sincérité; nous savons — trop bien, hélas! — avec quelle facilité on truque un état de crédits et combien, sur le papier, il est facile de faire passer des obus ou des grenades pour des courges ou des pommes de terre! Le temps que l'on impose à chaque citoyen de rester sous les drapeaux est chose autrement précise. En France, nous considérons que le bénéfice le plus réel de notre victoire, l'avantage le moins équivoque et qui nous aura procuré la plus vive satisfaction, aura été le passage du service de trois ans que nos fils accomplissaient en 1914 au service d'un an dont 1930 aura été la première année de son application.

A ce propos, d'aucuns s'étonnent et, en vérité, leur étonnement paraît quelque peu justifié, que la guerre s'étant terminée en 1918, il n'ait pas fallu moins de douze ans pour en arriver à cette application du service d'un an. Certes, on doit bien tenir compte des problèmes organiques qu'il convient de résoudre quand on apporte un tel bouleversement dans l'assiette des institutions militaires d'une nation. Il importe de ne point négliger une foule de considé-

rations qui mettent sans cesse en présence et dressent, il faut bien le dire, en rivales, l'une contre l'autre, les deux puissantes forces antagonistes de l'esprit traditionnel et de l'esprit nouveau... Je renvoie mes lecteurs au livre récent de Friedrich Sieburg pour qu'ils aient le tableau, vu par un Allemand, qu'offre chez nous la lutte entre ces deux forces. Mais pour m'en tenir au sujet qui nous occupe ici, à savoir le service d'un an, il est permis de regretter que cette application n'ait pu succéder immédiatement à la guerre, au moment où toute rumeur de conflit prochain paraissait manifestement chimérique. C'est une sorte d'ironie de notre destin et qui fait songer aux carabiniers de la fameuse opérette, de voir le service d'un an instauré en France au moment même où il serait peut-être prudent et bientôt logique de songer à s'en séparer.

Peut-être prudent..., car les tendances pacifiques sont aujourd'hui battues sérieusement en brèche par les ferments d'un audacieux nationalisme dressé contre les traités de paix et qui prend appui soit sur le fascisme, soit sur le communisme, deux opinions extrêmes unies dans un désir commun de bouleversement social. — Et bientôt logique..., car avant longtemps nos contingents annuels vont se ressentir de la dénatalité consécutive aux années de guerre, et si, alors, les morts se sont noblement sacrifiés pour les vivants, il appartiendra aux vivants de consentir un léger sacrifice de leur temps et de leur liberté pour ceux qui, du fait de la guerre, ont été maintenus dans l'insondable nuit du néant.

Quoiqu'il en soit, le service d'un an appliqué pour la première fois en 1930 s'est immédiatement trouvé aux prises avec une situation nouvelle qui semble faire regretter la détermination à laquelle s'étaient résolus, d'un accord unanime, gouvernement, parlement et autorités militaires. Je laisse de côté les éléments d'ordre international de cette situation, me bornant ici à vous parler des difficultés d'ordre strictement militaire provoquées par cette tardive application du service d'un an.

En France, il n'est autant dire personne qui se dise aujourd'hui absolument satisfait de l'organisation militaire telle qu'elle se trouve réalisée en fonction de la durée du service réduite à un an. Mais ce serait une erreur profonde d'en conclure que tous préconisent le retour immédiat à un service à plus long terme. Même ceux qui, a priori et dans un sentiment patriotique très respectable, lui refusent une suffisante efficacité, sont néanmoins d'avis qu'il est nécessaire d'en faire une application honnête et loyale. Nul n'ignore que M. Maginot, qui était naguère notre ministre de la guerre, qui ne l'est plus au moment où j'écris ces lignes, mais qui le sera redevenu,

peut-être, au moment qu'elles paraîtront sous vos yeux, nul n'ignore, dis-je, que M. Maginot n'a jamais été partisan du service d'un an. Il l'a cependant défendu avec vigueur, en décembre dernier, devant la Chambre, contre les assauts de ceux qui, sous des prétextes de basse démagogie électorale, voulaient lui porter atteinte et le rendre manifestement impuissant.

Le service d'un an aura eu un avantage incontestable. Il nous aura fait toucher du doigt, en les dégageant de la gangue des procédés, les principes nécessaires mis à la base des grandes armées modernes du XX^e siècle. Dans la lutte à laquelle je faisais allusion, tout à l'heure, entre les forces de tradition et de nouveauté, si celle-ci est parfois chimérique, trop souvent la routine se pare des plumes du paon et s'intitule prétentieusement tradition, Il est bon que de temps à autre on procède à une réfection profonde des édifices même les plus solides. Il y a certains besoins de mise au point, de réadaptation qui s'imposent, et il resterait même à démontrer que le mieux ne consiste pas souvent à tout mettre à bas... Rappelons-nous que le mieux est l'ennemi du bien; c'est cependant une idée qui m'est chère et que je m'excuse de rappeler en quelque sorte périodiquement : pour une armée, la rançon de la victoire consiste à garder le personnel, le matériel, les méthodes, les institutions qui lui ont valu cette victoire. La défaite oblige à faire peau neuve sans arrièrepensée et c'est par là qu'on peut expliquer cette tragique alternance dans les succès et les revers des plus vieilles armées du monde.

Le service d'un an aura été pour nous le cas-limite auquel se réfèrent les mathématiciens dans la démonstration de leurs théorèmes. Il nous aura forcés à une revision de toutes les valeurs organiques que nous considérions un peu à la façon d'un mol oreiller. C'est pourquoi il reste avantageux d'en poursuivre l'application, quitte à se séparer de lui quand on aura vu plus clair dans le fonctionnement des rouages les plus importants de notre organisation militaire.

Instruction, mobilisation, couverture : tels sont les trois points sur lesquels on discute plus particulièrement, en ce moment, en fonction du service d'un an.

Il n'est que trop certain que l'instruction militaire n'est pas, chez nous, ce qu'elle devrait être. Mais la cause n'en est pas seulement due à la réduction d'effectifs consécutive à l'adoption du service d'un an. C'est un mal en quelque sorte congénital qui tient peut-être à la conscience que nous avons de nous tirer toujours d'affaire; n'est-ce pas chez nous que le système D a trouvé son meilleur terrain d'élection?... Avec le service de dix-huit mois, qui nous donnait approximativement un tiers de soldats de plus, l'instruction n'était

pas meilleure. Même qu'en ces dernières années, la façon dont nos unités sont instruites semble avoir fait quelques sensibles progrès. Cela tient à des règlements de manœuvre mieux rédigés que ceux dont nous disposions sitôt après la guerre. Cela tient encore à ce qu'il y a maintenant plus de stabilité dans les garnisons ainsi que dans la carrière des cadres ; le fléau des désignations individuelles massives pour les théâtres d'opérations extérieurs est à peu près conjuré. Cela tient surtout à ce que la formation de nos cadres dans les corps de troupe a été l'objet de soins dont l'urgence s'imposait. Leur recrutement s'est amélioré ; on compte à présent dans les écoles militaires un nombre suffisant de candidats aux examens d'entrée pour qu'une sélection judicieuse puisse être opérée, et par ailleurs, les méthodes pédagogiques d'instruction se sont réellement mises à la portée des nécessités actuelles,

Il n'en reste pas moins que la chute d'effectifs, consécutive à la réduction du service est toujours préjudiciable à l'instruction. Pour réduire au minimum ses effets, on pourrait envisager la suppression de quelques divisions et ramener celles-ci à douze; on se rappelle que ce nombre était déjà proposé dans l'organisation socialiste et simultanément dans le projet présenté par M. Jean Fabry, député de Paris, que l'on ne peut en aucune façon suspecter de tendance défavorable à l'institution militaire. On pourrait également regrouper les unités, ne plus fractionner les régiments au gré des influences électorales ou parlementaires qui, dans la répartition territoriale des troupes, voient moins l'intérêt général de l'armée que les bénéfices des commerçants et mercantis locaux. Mais ces divers moyens auraient pour première et immédiate conséquence de rouvrir une nouvelle période d'instabilité pour notre armée, et il n'est pas douteux que l'inconvénient serait beaucoup plus sensible et plus nocif que l'avantage qui en résulterait en matière d'instruction. Ce qu'il faut, en définitive, c'est s'efforcer de laisser tous les soldats à l'instruction, et montrer aux cadres des corps de troupe chargés de cette instruction que la sollicitude et les faveurs du commandement se portent de préférence vers eux. Le jour où l'on ne pourra plus dire que la troupe est l'exutoire où l'on se débarrasse des officiers dont on ne veut pas dans les états-majors, les services, la préparation militaire des écoles, l'instruction physique, etc., c'est-à-dire le jour où la proportion des inscriptions aux tableaux d'avancement se trouvera renversée, les corps de troupe redeviendront à l'honneur, l'élite des officiers ira et restera dans les régiments. D'autre part, trop d'hommes de troupe échappent encore aux séances d'instruction journalière; employés de toute espèce, corvées ou gardes absorbent un contingent

non négligeable de soldats qu'il faudrait maintenir dans le rang. On n'a pas assez voulu voir chez nous que l'adoption d'une armée de milice — qui est celle du service d'un an — exigeait des dispositions intérieures radicalement différentes de celles jusqu'ici en usage et dont beaucoup remontent à l'armée de l'ancienne monarchie, c'est-à-dire au temps des armées de métier. Il y aurait, pour finir, à tenir rationnellement compte de la distinction à établir, en matière d'instruction, entre l'instruction de la troupe et l'instruction des cadres. La troupe peut s'instruire partout parce qu'elle se fait individuellement ou ne concerne que les unités élémentaires jusqu'à la compagnie inclusivement. A partir du bataillon et pour les unités au-dessus de cette formation, la troupe exécute toujours sensiblement les mêmes gestes, mais l'intelligence et les aptitudes des cadres supérieurs entrent en jeu. Un bataillon peut avoir des compagnies parfaitement dressées et ne faire que des bêtises en manœuvres ; cela tient à la qua'ité de son chef. Or cette instruction des cadres ne peut se faire que dans les camps d'instruction au cours de réunions de troupes de toutes armes. Et voilà pourquoi le rythme annuel de l'instruction devrait comprendre, mieux qu'on ne l'a fait en ces dernières années, deux périodes nettement distinctes ; l'instruction en garnison, l'instruction dans les camps ou manœuvres. C'est quand cette distinction sera bien entrée dans les habitudes et pour ainsi dire dans les réflexes de notre armée, que son instruction se trouvera réellement mise au point.

Deuxième ordre d'idées : la mobilisation.

Ici encore, il semble que l'on ne se soit pas assez rendu compte de ce que l'adoption du service d'un an provoquait implicitement le renversement total des méthodes applicables à la mobilisation de notre armée réorganisée en 1875.

Prenons les principes pour point de départ. La mobilisation a pour fin de mettre sur pied une armée de campagne en utilisant l'armée du pied de paix et ses réserves en hommes, le tout se trouvant doté du matériel nécessaire. Les unités doivent être aptes à entrer en campagne le plus vite qu'on peut et dans les meilleures conditions de rendement possibles.

Avant 1914, la question de rapidité visait quelques jours seulement. Quant à celle d'aptitude, on recherchait essentiellement l'homogénéité de l'ensemble. Cette homogénéité pouvait être obtenue grâce à l'importance du noyau permanent que le service de deux ou trois ans permettait d'entretenir dès le temps de paix. Chaque unité de paix, gonflée de réservistes, éclatait en deux éléments à peu près comparables : le régiment actif et le régiment de réserve. La différence entre eux était si faible qu'on pouvait indifféremment les employer l'un ou l'autre, presque immédiatement, à des tâches sensiblement analogues. Ainsi pouvait-on obtenir ces immenses armées de millions d'hommes, expression de l'effort militaire total et instantané d'un peuple en vue d'attaquer ou de se défendre.

Aujourd'hui, avec le service d'un an, pouvons-nous renouveler cet effort sous une forme identique? D'aucuns commencent, chez nous, à ne plus le penser. Ils attribuent à cette erreur commise par nos derniers organisateurs militaires, le malaise dont nous souffrons au sujet de l'efficacité même de notre armée actuelle. Le temps des grandes armées homogènes leur semble révolu. Le nombre a montré, disent-ils, qu'il restait impuissant à dénouer, en l'espace de quelques semaines, un conflit armé surgi entre deux ou plusieurs belligérants. Le nombre aboutit à un état d'équilibre entre forces en présence. Pour rompre cet équilibre, il faut recourir à autre chose, et cette autre chose, c'est la supériorité qualitative et non plus numérique. Supériorité qualitative double : celle des troupes et celle du matériel. Remarquez, en effet, que la grande guerre, après avoir épuisé au début l'effort numérique en personnel, n'a pu être finalement résolue que par un effort numérique du matériel. Faire coïncider dès le début de la prochaine guerre le maximum de chacun de ces deux efforts, en personnel et en matériel, est en quelque sorte irréalisable; comment pourrait-on, dès le temps de paix, accumuler les approvisionnements de matériel nécessaire à des millions d'hommes, procéder à leur renouvellement et au perfectionnement des divers engins?

De toute nécessité, il faudra donc recourir à la supériorité qualitative. Celle de la troupe s'obtiendra en rompant avec le principe d'homogénéité naguère en vigueur ; c'est le retour à la petite armée d'Alexandre que certains considérent comme réalisée dans la Reichswehr de nos voisins d'outre-Rhin ; — ce qui n'empêche pas d'ailleurs de prévoir et de préparer, distincte de la première, la levée en masse susceptible d'un effort de durée. Tel était, en vérité, le système en usage dans l'ancienne monarchie, où l'armée se composait de trois éléments distincts : les troupes du roi, armée de métier ; les milices provinciales, armée de seconde ligne ; les milices communales, troupe de troisième ordre utilisée dans la défense des places. — Quant à la supériorité qualitative du matériel, en elle réside le point d'interrogation le plus troublant. Quel sera le matériel décisif de l'avenir? Gaz? Aviation? Artillerie? Toutes les anticipations sont aujourd'hui permises.

C'est sous cet angle entièrement distinct du précédent qu'il

convient d'envisager les futures mobilisations. Dans le système de 1914, le service d'un an n'apporte pas un trouble sensible en ce qui concerne le point de vue numérique. Il est bien certain que si l'on porte à 1 500 000 hommes l'armée de campagne, il faudra plus de temps pour rappeler un million de réservistes, avec une armée de paix de 500 000 hommes, qu'il n'en faudrait si cette dernière, ayant un million d'hommes déjà sous les armes, n'avait à incorporer que 500 000 réservistes. Mais ce retard sera d'un ordre de grandeur variant de quelques heures à quelques jours au maximum. Au contraire, le point de vue qualitatif sera autant dire insoluble, car l'afflux des réservistes sera trop intense eu égard à l'importance du noyau actif.

Ainsi, le service d'un an bouleverse profondément à la fois les méthodes d'instruction de l'armée et la mobilisation de cette dernière. Son influence n'est pas moins profonde sur la couverture. Je vous en parlerai dans une chronique prochaine.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung, N° 12, Décembre 1930.—Colonel Sunier: Manœuvres de la 1^{re} division. — Oberst H. Kern: Das neue Exerzierreglement für die Infanterie. — Ueber den Marsch gegen den Feind. — Oberst a. D. Kalbfus: Der Flankenschutz neutraler Staaten im Weltkriege. — Mitteilungen. — Literatur. — Auslandschronik.

Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen. Heft 12, Dezember 1930. — An unsere Abennenten und Leser. — Oberst Eugen Bircher: Die Schlacht bei Tannenberg als applikatorische Kriegspiel-Uebung in der Schweiz (Forts.). — Hptm. G. Däniker: Maschinengarbe und Treffererwartung beim indirekten Schiessen (Schluss). — E. von Verdross, Obrlt: Kriegserlebnisse eines österreichischen Sturmzugskommandanten (Schluss). — Hptm. R. Berlin: Die Probleme einer neuzeitlichen Luftmacht (Schluss). — Alf. von Wittich: Feldmarschall Conrad (Forts.). — Colonel Lebaud: La prédominance de la technique commande-t-elle le retour à l'armée de métier? — Literatur.